



**Épargner pour votre
pension en tant
qu'indépendant**

Assurez votre
insouciance





Qui dit plus tard, dit retraite.

Quand on pense à notre retraite, on s'imagine déjà libre de faire ce que l'on veut. Votre projet est peut-être de plus voyager, de profiter au restaurant ou de gâter vos petits-enfants.

C'est bien entendu plus facile quand on a une pension confortable qui le permet. Nous savons tous que la pension légale est inférieure au montant de vos revenus actuels.

Pour les indépendants, cette différence est encore bien plus importante que pour les travailleurs.

Ceux qui investissent maintenant dans leur avenir en récolteront les fruits plus tard.

Notre conseil? Épargnez vous-même pour une pension complémentaire.

Il est possible de compléter le montant de votre retraite de différentes façons

Pension Libre Complémentaire pour Indépendants (PLCI)

C'est le must absolu pour tout indépendant. Cette formule permet de bénéficier d'un avantage fiscal et vous ne payez pas de taxe sur les primes. Les primes maximales sont toutefois limitées. Grâce à la PLCI, vous vous constituez donc un beau montant supplémentaire, mais ce n'est probablement pas encore suffisant pour réduire la différence entre le montant de votre retraite et votre revenu actuel. Besoin d'un peu plus?

Dans ce cas, vous pouvez combiner la PLCI avec une autre assurance.

Engagement Individuel de Pension (EIP)

Vous êtes dirigeant d'entreprise dans une société comme gérant ou comme membre du conseil d'administration?

Vous pouvez alors opter pour un EIP.

Grâce à cet engagement, votre plan de pension est financé par votre société.

Convention de Pension pour Travailleur Indépendant (CPTI)

Vous êtes travailleur indépendant en personne physique et vous avez encore de la marge pour épargner pour votre pension? Dans ce cas, une autre option d'épargne est la CPTI. Cette formule offre également un avantage fiscal intéressant. Enfin, il ne faut pas oublier l'épargne-pension qui est avantageuse à plus d'un titre. Vous ne payez pas de taxe sur les primes, vous bénéficiez d'une déduction fiscale intéressante et le taux de taxation au terme est plus faible. En effet, vous ne payez pas de cotisation INAMI ni de cotisation de solidarité en épargne-pension.

Comme vous le constatez, il y a toujours une formule d'épargne qui convient à votre situation personnelle.

Prêt à épargner pour votre pension?

Vous pouvez combiner plusieurs formules d'épargne pour votre pension: tant mieux!

Vous réduisez ainsi la différence entre votre revenu actuel et le montant de votre retraite. Vous trouverez toujours une formule d'épargne qui vous convient.

Ça vous intéresse? Passez un coup de fil, envoyez un courriel ou passez nous voir.



Votre Courtier
Votre meilleure
Assurance

Vous souhaitez connaître l'étendue de nos garanties et leurs exclusions?
Consultez nos Conditions Générales et nos fiches d'information.
Vous les trouverez sur baloise.be ou demandez-les à votre courtier.

Baloise Belgium SA | Entreprise d'assurances agréée sous le n° de code BNB 0096
Baloise est le nom commercial de Baloise Belgium SA
Siège: City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique | TVA BE 0400.048.883
RPM Antwerpen, division Antwerpen | Tél.: +32 3 247 21 11
Établissement: Boulevard du Roi Albert II 19, 1210 Bruxelles, Belgique | Tél.: +32 2 773 03 11
IBAN: BE31 4100 0007 1155 | BIC: KREDBEBB | info@baloise.be | www.baloise.be
ER: Baloise, City Link, Posthofbrug 16, 2600 Antwerpen, Belgique